



LIVRES 1ERE 2021-2022

Madame, Monsieur,

La plupart des manuels seront prêtés par le Lycée avec le concours de la Région.

Nous demanderons, **uniquement** à toutes les NOUVELLES familles, à la rentrée de septembre, (ne pas nous l'adresser d'ici là) un chèque de caution de 200 euros, libellé à l'ordre de OGEC Notre-Dame-de-Boulogne, avec au dos les nom et prénom de l'élève.

Il sera à remettre lors de la remise des livres le Jeudi 2 septembre. Ce chèque ne sera pas encaissé, sauf en cas de non restitution des manuels en fin d'année scolaire. **Merci de ne pas dater le chèque.**

A noter que tous les manuels sont très récents datant de septembre 2019 ; nous demandons donc aux élèves de les conserver avec un soin particulier pour cette troisième année d'utilisation.

Procédure de prêt et de restitution :

En fin d'année scolaire, les livres devront être restitués à l'établissement.

Si certains livres sont abîmés ou égarés, une facture vous sera adressée dont le montant correspondra à leur remplacement. A défaut de paiement, le chèque de caution sera encaissé.

Livres à la charge des familles :

Pour les élèves de 1STMG, un fichier concernant les matières technologiques sera à la charge des familles (les indications vous seront données à la rentrée)

La Direction

A noter : fournitures :

Il n'y a pas de « liste de fournitures » au lycée. Les demandes seront faites, au cas par cas, par les professeurs à la Rentrée